

## PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Poirier :—De la Compagnie de chemin de fer et de bacs de Moncton à l'Île du Prince-Edouard.

Par l'honorable M. Scott :—D'Alexander Nelson et autres, de Niagara Falls ; de la corporation municipale de la ville de Niagara Falls, dans la province d'Ontario ; et de Ella F. M. Williams et autres.

Par l'honorable M. Tassé :—D'Olivier M. Augé et autres, de la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Par l'honorable M. Merner :—De la Compagnie d'Assurance Mutuelle d'Ontario sur la vie.

Par l'honorable M. McKindsey :—De la Compagnie du chemin de fer Erié et Huron.

Par l'honorable M. Power :—De la Compagnie du chemin de fer de Windsor à Annapolis (à responsabilité limitée).

Par l'honorable M. Allan :—Du Synode du diocèse de Montréal, dans la province de Québec.

Par l'honorable M. Ferguson (Niagara) :—De Joseph Powell et autres.

L'honorable M. Ogilvie a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,  
OTTAWA, 7 mars 1894.

Dans l'affaire de James St. George Dillon, pétitionnaire pour un bill de divorce. Je certifie par le présent avoir reçu du pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres, en conformité de la règle H de cette Chambre.

EDOUARD J. LANGEVIN,  
*Greffier du Sénat.*

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Alors, l'honorable M. Ogilvie a présenté la pétition de James St. George Dillon, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, et elle a été déposée sur la table.

L'honorable M. Ogilvie a présenté à la Chambre le certificat suivant du greffier :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,  
OTTAWA, 13 mars 1894.

Dans l'affaire de Joshua Nicolas Filman, pétitionnaire pour un bill de divorce. Je certifie par le présent avoir reçu du pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres, en conformité de la règle H de cette Chambre.

EDOUARD J. LANGEVIN,  
*Greffier du Sénat.*

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Alors, l'honorable M. Ogilvie a présenté la pétition de Joshua Nicholas Filman, du township de East-Flamboro, dans le comté de Wentworth, dans la province d'Ontario, et elle a été déposée sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la Compagnie de gaz d'Outaouais, demandant un acte qui l'autorise à emprunter jusqu'à concurrence de la garantie de cinquante pour cent de son capital versé ;